

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Beaulieu

<https://www.cadre21.org/membres/a9fe9f10d9d9e51ad33a1eb4>

Date d'obtention : 2020-11-18 14:42:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un moyen simple et encadrant pour l'intervenant d'agir au mieux pour la victime et les personnes impliquées. Ça nous permet d'agir rapidement et efficacement, avec bienveillance sans commettre d'erreurs qui pourraient nuire au processus judiciaire éventuel. Je suis impressionnée par la réduction du temps de traitement de l'événement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans mes futures intervention, je vais me sentir plus en contrôle. Ça aura un impact sur ma capacité d'écoute et mon efficacité. Je crois aussi que mes nouvelles connaissances me permettront de rassurer d'avantage les jeunes impliqués par rapport au processus à venir. J'aurais eu des réticences à confisquer le cellulaire d'un élève, maintenant, je comprend pourquoi et comment le faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dans mes futures interventions, je vais suivre à la lettre le protocole. Je vais m'assurer de ne jamais voir les images diffusées. Je vais m'assurer de ne pas questionner le jeune impliqué si je le soupçonne d'avoir été malveillant. Je vais appeler le policier école dès que la situation l'exige. Je m'assurerai d'être bienveillante et empathique sans porter de jugement.